

MISSION « SÉCURITÉ »

M. Aymeri de Montesquiou, rapporteur spécial

I. LES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE EN 2007	4
A. LE BUDGET DE LA MISSION A ÉTÉ « TENU », TANT EN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (AE) QU'EN CRÉDITS DE PAIEMENT (CP).....	4
1. <i>Les données générales de l'exécution de la mission « Sécurité »</i>	4
2. <i>Un taux de consommation de 95,9 % pour les AE et de 99,4 % pour les CP par rapport aux crédits votés en loi de finances initiale (LFI) pour 2007</i>	4
B. L'EXÉCUTION DES PROGRAMMES « POLICE NATIONALE » ET « GENDARMERIE NATIONALE » REFLÈTE CETTE BONNE MAÎTRISE DE LA DÉPENSE.....	5
1. <i>Une exécution du programme « Police nationale » conforme à l'autorisation de dépense</i>	5
2. <i>Le programme « Gendarmerie nationale » enregistre un taux de consommation des crédits satisfaisant : 94,6 % en AE et 99,4 % en CP accordés en LFI pour 2007</i>	5
II. UN BILAN CONTRASTÉ DE L'EXÉCUTION DE LA LOI D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION POUR LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE (LOPSI)	5
A. LES LACUNES DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES (RAP) POUR 2007 AU REGARD DU SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA LOPSI.....	5
1. <i>La LOPSI, au cœur de la stratégie de gestion de la mission « Sécurité »</i>	5
2. <i>Un RAP silencieux sur le bilan de cette programmation</i>	6
B. UN BILAN SATISFAISANT DE L'EXÉCUTION DE LA LOPSI AU SEIN DU PROGRAMME « POLICE NATIONALE ».....	7
1. <i>95,4 % des emplois prévus par la LOPSI ont été effectivement créés</i>	7
2. <i>La LOPSI a plus financé des dépenses de fonctionnement et d'équipement que des dépenses d'investissement</i>	8
C. UN RENFORCEMENT SUBSTANTIEL DES EFFECTIFS DE LA GENDARMERIE NATIONALE MAIS DES RETARDS DANS LES INVESTISSEMENTS.....	10
1. <i>5.575 ETPT créés entre 2003 et 2007, pour un objectif cible de 7.000 ETPT</i>	10
2. <i>816 millions d'euros investis entre 2003 et 2007, pour une enveloppe prévisionnelle initiale de 1.020 millions d'euros</i>	10
III. LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE BUDGÉTAIRE 2006	12
A. UN « RAP » TRÈS LAPIDAIRE SUR LES MOUVEMENTS DE CRÉDITS.....	12
B. LA FONGIBILITÉ ASYMÉTRIQUE : UNE PRATIQUE ENCORE MARGINALE	12
1. <i>L'intérêt de réserver au sein du RAP une partie dédiée à l'analyse de la fongibilité asymétrique</i>	12
2. <i>Le programme « Gendarmerie nationale » n'a pas eu recours à cette technique</i>	13
3. <i>Le programme « Police nationale » a fait l'objet d'un « report asymétrique »</i>	14

C. LA POURSUITE DES GRANDS PROJETS TRANSVERSAUX.....	15
1. L'achèvement du déploiement d'ACROPOL.....	15
2. Le fichier national automatisé des empreintes génétiques (FNAEG) en régime de croisière.....	15
3. La modernisation des centres d'information et de commandement de la police nationale.....	16
D. LE POIDS DE L'APUREMENT DU STOCK DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES	16
1. Le règlement des heures supplémentaires des officiers de police	16
2. La situation des autres corps actifs	16
IV. LA MOBILISATION DES RESSOURCES EN FAVEUR DE L'OPÉRATIONNEL SE TRADUIT PAR DES OBJECTIFS DE PERFORMANCES LA PLUPART DU TEMPS ATTEINTS OU DÉPASSÉS	17
A. LE PROGRAMME « POLICE NATIONALE » CONTINUE D'ENREGISTRER DE BONS RÉSULTATS, NOTAMMENT EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA DÉLINQUANCE	18
1. Un net recul de la délinquance générale.....	18
2. Une baisse de la délinquance de voie publique	18
3. Une activité soutenue dans le cadre de la politique de reconduite à la frontière.....	19
4. Des résultats décevants en matière de lutte contre l'insécurité routière.....	20
B. LE PROGRAMME « GENDARMERIE NATIONALE » CONFIRME SON EFFICACITÉ, NOTAMMENT EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE.....	20
1. La baisse de la délinquance globale en zone gendarmerie se poursuit	20
2. Une réduction significative de la délinquance de voie publique	21
3. La gendarmerie nationale au cœur de la lutte contre l'insécurité routière.....	21

La mission « Sécurité » correspond à **l'action de l'Etat pour veiller à la défense des institutions et des intérêts nationaux, au respect des lois ainsi qu'au maintien de la paix et de l'ordre public**. En réunissant en son sein la police nationale et de la gendarmerie nationale, elle présente un **fort caractère interministériel**.

En loi de finances initiale (LFI) pour 2007, cette mission comportait, au total, 16.312 millions d'euros d'autorisation d'engagement (AE) et **15.703,3 millions d'euros de crédits de paiement (CP)**, pour 252.066 emplois équivalent temps plein travaillé (ETPT).

La mission « Sécurité » comprend **deux programmes de taille sensiblement égale** et gérés, au cours de l'exercice 2007, respectivement par le ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales et par le ministère de la défense.

Le programme 176 « Police nationale » vise à lutter contre les différentes formes de criminalité et à améliorer la sécurité des personnes et des biens. En LFI pour 2007, ce programme représentait 8.400,4 millions d'euros d'AE (soit 51,5 % des AE de la mission) et **8.191,7 millions d'euros de CP** (soit 52,2 % des CP de la mission). Il s'appuyait, en outre, sur 149.965 ETPT.

Le programme 152 « Gendarmerie nationale » a pour finalité de veiller à la sécurité publique ainsi que d'assurer le maintien de l'ordre et l'exécution des lois. En LFI pour 2007, ce programme comportait 7.911,6 millions d'euros d'AE (soit 48,5 % des AE de la mission) et **7.511,6 millions d'euros de CP** (soit 47,8 % des CP de la mission). 102.101 ETPT étaient, en outre, dédiés à sa mise en œuvre.

I. LES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE EN 2007

A. LE BUDGET DE LA MISSION A ÉTÉ « TENU », TANT EN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (AE) QU'EN CRÉDITS DE PAIEMENT (CP)

1. Les données générales de l'exécution de la mission « Sécurité »

Les conditions générales d'exécution budgétaire de la mission « Sécurité » sont présentées dans le tableau suivant.

Données générales d'exécution de la mission « Sécurité »

(en millions d'euros)

Programmes	Crédits votés en loi de finances initiale		Crédits ouverts (intégrant fonds de concours, ouvertures et annulations en cours d'exercice)		Crédits consommés		Taux d'exécution par rapport aux crédits votés en loi de finances initiale (en %)		Taux d'exécution par rapport aux crédits ouverts (en %)	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Police nationale	8 400,40	8 191,71	74,78	-20,70	8 151,47	8 147,89	97,0%	99,5%	96,2%	99,7%
Gendarmerie nationale	7 911,60	7 511,60	79,30	21,43	7 484,21	7 464,88	94,6%	99,4%	93,7%	99,1%
Total	16 312,00	15 703,31	154,08	0,73	15 635,68	15 612,76	95,9%	99,4%	95,0%	99,4%

Source : d'après les données du rapport annuel de performances « Sécurité » annexé au projet de loi de règlement pour 2007

2. Un taux de consommation de 95,9 % pour les AE et de 99,4 % pour les CP par rapport aux crédits votés en loi de finances initiale (LFI) pour 2007

Les AE s'élevaient, en LFI pour 2007, à 16.312 millions d'euros.

Avec 15.635,7 millions d'euros d'AE consommés en 2007, le **taux de consommation des AE ouvertes en LFI pour 2007 se situe à un niveau satisfaisant de 95,9 %**.

Les CP ouverts LFI pour 2007 s'élevaient, pour leur part, à 15.703,3 millions d'euros.

Comme en matière d'AE, le **niveau de consommation des CP pour la mission en 2007 se révèle très largement conforme aux prévisions : 99,4 % tant par rapport aux crédits votés en LFI pour 2007 que par rapport à l'ensemble des crédits ouverts**, c'est-à-dire en intégrant les fonds de concours ainsi que les ouvertures et les annulations intervenues en cours d'exercice.

B. L'EXÉCUTION DES PROGRAMMES « POLICE NATIONALE » ET « GENDARMERIE NATIONALE » REFLÈTE CETTE BONNE MAÎTRISE DE LA DÉPENSE

1. Une exécution du programme « Police nationale » conforme à l'autorisation de dépense

L'autorisation de dépense accordée en matière d'AE a été respectée en 2007. Le taux de consommation des crédits votés en LFI se fixe, en effet, à 97 %. Par rapport aux crédits ouverts sur 2007, ce taux atteint 96,2 %, soit un niveau n'appelant aucune remarque particulière.

De même, s'agissant des CP, le taux de consommation atteint 99,5 % et 99,7 % au regard, respectivement, des crédits votés en LFI et de ceux ouverts sur 2007.

2. Le programme « Gendarmerie nationale » enregistre un taux de consommation des crédits satisfaisant : 94,6 % en AE et 99,4 % en CP accordés en LFI pour 2007

Alors qu'en 2006 le programme « Gendarmerie nationale » avait connu un léger dépassement de l'autorisation de dépense accordée en LFI tant en AE (100,9 %) qu'en CP (101,1 %) ¹, il renoue cette année avec une parfaite orthodoxie budgétaire.

Son taux de consommation se situe ainsi à 94,6 % des AE votées en LFI et à 99,4 % des CP autorisés en LFI.

II. UN BILAN CONTRASTÉ DE L'EXÉCUTION DE LA LOI D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION POUR LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE (LOPSI)

A. LES LACUNES DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES (RAP) POUR 2007 AU REGARD DU SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA LOPSI

1. La LOPSI, au cœur de la stratégie de gestion de la mission « Sécurité »

La loi n° 2002-1094 du 29 août 2002 d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure (LOPSI) prévoyait, sur cinq ans (de 2003 à 2007), la création de 6.500 emplois pour la police nationale et de 7.000 emplois dans la gendarmerie nationale.

¹ Cet écart avait toutefois été couvert par les ouvertures de crédit ayant eu lieu en cours d'exercice budgétaire.

Cette loi avait également programmé, pour la police nationale, 1.180 millions d'euros supplémentaires en crédits de fonctionnement et d'équipement, ainsi que 1.570 millions d'euros pour les emplois et mesures catégorielles.

En outre, au sein des crédits accordés à la gendarmerie nationale, **une ligne de partage** doit être opérée entre ceux s'inscrivant dans le cadre de la loi n° 2003-73 du 27 janvier 2003 relative à la programmation militaire pour les années 2003 à 2008 (LPM) et de la LOPSI, d'une part, et ceux correspondant à la seule application de la LOPSI, d'autre part.

2. Un RAP silencieux sur le bilan de cette programmation

Dans ce contexte, **votre rapporteur spécial déplore que le RAP pour 2007 n'accorde pas une place particulière à l'exécution de la LOPSI**, tant dans le cadre du programme « Police nationale » que dans celui du programme « Gendarmerie nationale ». Un exposé plus détaillé et mieux individualisé de l'état d'avancement de cette programmation pluriannuelle lui aurait paru, en effet, nécessaire, dans la mesure où elle constituait depuis 2002 la pierre angulaire de la gestion stratégique de la mission.

Dans sa contribution sur le projet de loi de règlement (PJR) pour 2006¹, votre rapporteur spécial déplorait déjà cette lacune. Il forme donc le souhait que, dans la perspective d'une prochaine LOPSI, le RAP de la présente mission puisse être alors enrichi **d'un tableau d'avancement** de cette loi de programmation.

Alors que **la pluriannualité** pourrait s'imposer comme la règle dans les mois à venir avec le vote d'un budget pluriannuel sur la période 2009-2011, votre rapporteur spécial regrette d'autant plus que la LOPSI n'ait pas été mise à profit pour acclimater un mode de présentation nécessairement nouveau du RAP, comme du projet annuel de performances (PAP) d'ailleurs. A cet égard, la mission « Sécurité » aurait, en effet, pu jouer un rôle à la fois pilote et précurseur dans ce **changement de ligne d'horizon budgétaire**.

Néanmoins, votre rapporteur spécial tient à remercier les responsables des programmes « Police nationale » et « Gendarmerie nationale » pour leur réponse, en temps et en heure, à son questionnaire. Ces réponses lui ont, en effet, permis d'éclairer utilement son jugement sur le bilan d'exécution de la LOPSI.

¹ *Rapport n° 393 (2006-2007) sur le règlement du budget 2006, Tome – II – Contributions des rapporteurs spéciaux.*

B. UN BILAN SATISFAISANT DE L'EXÉCUTION DE LA LOPSI AU SEIN DU PROGRAMME « POLICE NATIONALE »

1. 95,4 % des emplois prévus par la LOPSI ont été effectivement créés

La LOPSI prévoyait le recrutement de **6.500 fonctionnaires de police** et une enveloppe de crédits de masse salariale de 1.570 millions d'euros.

Au terme de la programmation, le recrutement de **6.200 fonctionnaires** aura été réellement autorisé par le Parlement par les lois de finances successives. **Le taux de réalisation s'établit donc à 95,4 %.**

Sur les cinq années d'application, les autorisations de recrutements supplémentaires au titre de la LOPSI ont été établies comme suit.

Les créations d'emplois au titre de la LOPSI

	2003	2004	2005	2006	2007	Total
Actifs	900	750	500	1.200	850	4.200
Administratifs	1.000	250	500	100	150	2.000
Total	1.900	1.000	1.000	1.300	1.000	6.200

Source : direction générale de la police nationale

Les crédits ouverts en masse salariale depuis 2003 ont également presque épuisé les droits prévus par la LOPSI (1.570 millions d'euros). La dernière tranche prévoyait pour 2007 une ouverture de 57,5 millions d'euros de crédits de masse salariale.

Les crédits de personnel (titre 2) de la LOPSI ont permis de **financer les recrutements supplémentaires et de mettre en œuvre les engagements du protocole du 17 juin 2004 relatif aux « corps et carrières de la police nationale » :**

- repyramidage du corps d'encadrement et d'application avec un renforcement de l'encadrement intermédiaire (7,7 millions d'euros en 2007) ;
- revalorisation indiciaire pour les gradés et les officiers (15,5 millions d'euros en 2007) ;
- repyramidage du corps des commissaires avec la fusion des deux premiers grades et l'accroissement de la part des hauts fonctionnaires et des commissaires divisionnaires ;
- revalorisations indemnitaires pour les personnels administratifs, techniques et scientifiques (3,5 millions d'euros en 2007) ;

- création et montée en puissance de la prime de résultats exceptionnels visant à développer la culture du résultat dans la police nationale (20 millions d'euros en 2007)¹.

2. La LOPSI a davantage financé des dépenses de fonctionnement et d'équipement que des dépenses d'investissement

Au titre de la LOPSI, l'abondement total en crédits de fonctionnement, d'équipement et d'investissement de la police nationale devait s'élever à **1.180 millions d'euros**.

La tranche 2007 des crédits hors dépenses de personnel (titre 2) de la LOPSI s'élève à 208,6 millions d'euros.

L'évolution des crédits de paiement obtenus depuis 2003 au regard des objectifs fixés par la LOPSI est inscrite dans le tableau suivant, qui retrace les crédits supplémentaires ouverts chaque année ainsi que le total obtenu.

Echéancier d'exécution de la LOPSI pour la police nationale

(en millions d'euros)

Crédits de paiement	Objectif initial	2003	2004	2005	2006	2007 (prévisions)	Total	Taux de réalisation
Dépenses de fonctionnement et d'équipement	446,0	69,3	107,9	165,8	245,1	137,4	725,5	163%
Dépenses d'investissement	734	116,8	119,2	123,7	91,3	71,2	588,4	80%
Total	1 180,0						1 313,9	

Source : ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales

Globalement, on constate **une sur-réalisation de la LOPSI au regard des crédits de fonctionnement et d'équipement (titre 3) et une sous-réalisation de la LOPSI au regard des dépenses d'investissement (titre 5).**

La raison de cette divergence dans le niveau de réalisation réside dans le fait qu'une partie des « mesures nouvelles » accordées en LFI, au cours de la période de programmation, au budget de la police nationale a du être affectée soit à **l'augmentation des dépenses de fonctionnement obligatoires, soit à des priorités nouvelles hors LOPSI. Or, depuis 2003, tous les crédits supérieurs au « socle 2002 » (c'est-à-dire au niveau de dépense constaté en 2002) ont été considérés comme des crédits LOPSI.** Il en a ainsi résulté un sur-abondement artificiel des crédits de fonctionnement et d'équipement « labellisés LOPSI ».

¹ Cette prime a été perçue par 39.661 fonctionnaires de police, soit environ 28 % des effectifs du programme, pour un montant moyen de 484 euros (contre 36.348 bénéficiaires en 2006, pour un montant moyen de 387 euros).

Des dépenses ne relevant pas d'une dépense de fonctionnement ou d'équipement au titre de la LOPSI ont ainsi dû être financées sur des crédits accordés au titre des tranches de la LOPSI.

Ainsi en a-t-il été, par exemple, des dépenses supplémentaires de fonctionnement liées à l'augmentation de dépenses juridiquement obligatoires et économiquement inéluctables (surcoûts immobiliers, notamment les loyers, énergie et fluides, dépenses liées aux déplacements...), pour un montant estimé à 44 millions d'euros, ou encore de dépenses supplémentaires liées aux renforcements en effectifs depuis 2002, pour un montant estimé à 25 millions d'euros.

Votre rapporteur spécial déplore ce déséquilibre dans l'exécution de la LOPSI, le fonctionnement ayant été privilégié à l'investissement au cours de l'exécution de la programmation.

Alors qu'une nouvelle loi d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure (« LOPSI II ») est en cours de préparation, **votre rapporteur spécial souhaite que l'exécution de la prochaine programmation ne soit pas marquée par un retard comparable de l'investissement sur le fonctionnement.**

Globalement, les crédits de fonctionnement, d'équipement et d'investissement ont été consacrés aux postes de dépense suivants :

- **les grands programmes d'équipement** prévus par la LOPSI et qui sont achevés depuis 2007 : nouvelles tenues, nouvelles armes individuelles, gilets pare-balles individuels, remise à niveau du parc automobile, développement des armes non-létales (pistolet à impulsion électrique) ;

- **la montée en puissance de la police scientifique** avec le développement du fichier automatisé des empreintes digitales (FAED), du fichier national automatisé des empreintes génétiques (FNAEG), la mise en place de l'institut national de police scientifique (INPS) et de la chaîne de génotypage de masse de Lyon ;

- **des opérations immobilières** : centres de rétention administrative (Marseille, Toulouse, Lille, Palaiseau, Vincennes), grands projets immobiliers (livraisons des « Grands projets immobiliers » de Montpellier et Bordeaux au cours des précédents exercices, en 2007 de ceux de Lyon et Lille, en 2008 de Bobigny, en 2009 de Nantes), hôtels de Police (commissariats centraux des III^{ème}, IV^{ème} et XI^{ème} arrondissements à Paris, de Plaisir, de Palaiseau...), commissariats (Colmar, Tournefeuille, la Plaine-Saint-Denis, Plaisir...) ;

- **l'achèvement du déploiement d'ACROPOL** (cf. infra, partie III.C.1) ;

- **le développement de l'action sociale** à travers des réservations de logement en Ile-de-France et une politique de la petite enfance.

C. UN RENFORCEMENT SUBSTANTIEL DES EFFECTIFS DE LA GENDARMERIE NATIONALE MAIS DES RETARDS DANS LES INVESTISSEMENTS

1. 5.575 ETPT créés entre 2003 et 2007, pour un objectif cible de 7.000 ETPT

Même si la création d'emplois en 2007 (950 emplois) ne répond pas à l'espoir de voir les engagements initiaux de la LOPSI parfaitement tenus, **le taux de réalisation finale de la programmation en emplois s'élève à 86,4 %.**

Le tableau ci-dessous décrit l'état d'avancement de la programmation au cours de la période 2003-2007 ainsi que les créations d'emplois au titre de la loi n° 2007-1822 du 24 décembre 2007 de finances initiale (LFI) pour 2008.

Les créations d'emplois dans la gendarmerie nationale au titre de la LOPSI

		2003	2004	2005	2006	2007	2008
PRÉVISIONS	Flux d'emplois et ETPT	1.200	1.200	1.400	1.600	1.600	
	Total emplois et ETPT	1.200	2.400	3.800	5.400	7.000	
	Emplois obtenus	1.200	1.200	700	2.000	950	
	ETPT obtenus	1.200	600	950	1.350	1.475	475
	Total emplois obtenus	1.200	2.400	3.100	5.100	6.050	6.050
RÉALISATION	Total ETPT obtenus	1.200	1.800	2.750	4.100	5.575	6.050

Source : direction générale de la gendarmerie nationale

Au regard de cet avancement, il convient de souligner que le calendrier de réalisation des recrutements a été impacté par un effet report important, consécutif aux **créations d'emplois en demi-année** pratiquées à partir de 2004.

Ainsi, **en 2008**, l'accroissement de 475 ETPT supplémentaires des effectifs de la gendarmerie nationale correspond à l'extension en année pleine des emplois obtenus au titre de 2007.

Au total, sur une cible de programmation de 7.000 emplois, **950 emplois (soit 13,6 % des créations attendues) n'ont pas été réalisés.** Corrélativement, sur l'enveloppe initiale allouée à la gendarmerie au titre des créations d'effectifs, des mesures catégorielles et du « rebasage » du fonctionnement (soit 1.830 millions d'euros), **41,5 millions d'euros restent disponibles.**

2. 816 millions d'euros investis entre 2003 et 2007, pour une enveloppe prévisionnelle initiale de 1.020 millions d'euros

Au titre de la LOPSI, la gendarmerie nationale a bénéficié en investissement (titre 5) de 881 millions d'euros d'AE et de 816 millions

d'euros de CP (y compris les CP ouverts par la LFI pour 2008), pour une enveloppe cible initiale de 1.020 millions d'euros. **Le taux de réalisation de la LOPSI en matière d'investissement se situe donc à un niveau de 80 %.** Le tableau ci-dessous retrace l'évolution de cette dotation.

Les investissements réalisés au titre de la LOPSI entre 2003 et 2008

(en millions d'euros)

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Total
AE	182	94	120	265	220	0	881
CP	94	94	120	200	220	88	816

Source : direction générale de la gendarmerie nationale

Dans le cadre de ce programme d'investissements, **la priorité a été donnée aux programmes d'équipements**, dont la plupart ont été menés à terme. Le tableau ci-dessous présente les programmes achevés et en cours au titre de la LOPSI. Il rappelle également les programmes non réalisés.

La LOPSI et les programmes d'investissement de la gendarmerie nationale

Programmes terminés	Programmes en cours	Programmes non réalisés
- 944 véhicules de gendarmerie mobile, de transport de personnel, destinés à équiper les escadrons en structure quaternaire (ie formés de quatre escadrons) - 408 véhicules de gendarmerie mobile, de transport de matériel, destinés à équiper les escadrons en structure quaternaire (ie formés de quatre escadrons) - 100.000 nouvelles tenues - 105.000 nouveaux pistolets automatiques - 79.000 gilets pare-balles	- 92 véhicules blindés de gendarmerie (prévus en 2008) - modernisation des centres opérationnels et de renseignement de la gendarmerie (COG RENS) - 920 fusils de précision - pistolets mitrailleurs - infrastructure - plan global de secours (visant à garantir la continuité de fonctionnement des systèmes d'information et de communication en cas de panne ou de « cyber attaque »)	- fusils mitrailleurs - caméras thermiques

Source : direction générale de la gendarmerie nationale

De ce fait, **seule la moitié des ressources initialement programmées au profit de l'immobilier (soit 519 millions d'euros en AE) a été effectivement utilisée.** Ainsi, fin 2007, l'écart total entre la programmation initiale et les dotations, soit 251 millions d'euros en AE, correspond au renouvellement de 1.600 équivalents-unités-logements.

A cet égard, votre rapporteur spécial souligne le caractère préjudiciable de ce déséquilibre dans la programmation, au profit de l'équipement mais au détriment de l'immobilier de la gendarmerie et nationale. Il rappelle **le caractère primordial pour les personnels de pouvoir disposer de conditions immobilières (casernes) satisfaisantes et**

insiste sur l'importance de rattraper ces retards dans le cadre d'une prochaine LOPSI.

III. LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE BUDGÉTAIRE 2006

A. UN « RAP » TRÈS LAPIDAIRE SUR LES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

L'analyse des mouvements de crédits (décrets de transfert, décrets d'avance, décrets d'annulation, arrêtés de report, ouvertures par voie de fonds de concours et attributions de produit) au cours de l'exercice budgétaire permet non seulement de **juger de la pertinence des prévisions réalisées en LFI mais aussi de mettre en évidence certaines difficultés** survenues au cours de l'année écoulée.

De ce point de vue et comme lors de l'examen du PJLR pour 2006¹, **votre rapporteur spécial regrette une information très lapidaire dans le RAP pour 2007 sur ces événements de gestion ayant un impact sur la qualité du pilotage de la dépense et sur l'appréciation qui peut en être donnée.** Le RAP se contente, en effet, d'en faire mention en rappelant la date de signature des textes afférents à ces mouvements et de reprendre l'opération comptable, sans aucun commentaire explicatif.

Votre rapporteur spécial souhaite, une nouvelle fois et pour l'avenir, que le RAP de la présente mission comprenne une analyse précise et argumentée de ces mouvements.

B. LA FONGIBILITÉ ASYMÉTRIQUE : UNE PRATIQUE ENCORE MARGINALE

1. L'intérêt de réserver au sein du RAP une partie dédiée à l'analyse de la fongibilité asymétrique

La fongibilité asymétrique constitue l'une des principales innovations de la LOLF, en lien avec la responsabilisation des gestionnaires. Dès lors, il convient de mesurer l'impact de cette faculté offerte, en vue de l'optimisation de l'utilisation des crédits, au sein de la présente mission.

A cet égard, **votre rapporteur spécial regrette que le RAP de la mission « Sécurité » ne comporte que peu de développements sur cette question.** Le deuxième exercice budgétaire « en version LOLF » aurait pourtant pu être l'occasion de tirer un premier bilan du recours à cette technique de gestion. Un tel bilan aurait dû, en particulier, présenter le montant des crédits ayant fait l'objet d'une fongibilité asymétrique, les titres et

¹ Rapport n° 393 (2006-2007) sur le règlement du budget 2006, Tome II – Contributions des rapporteurs spéciaux.

les actions concernés, ainsi qu'un commentaire sur les leviers ou les freins relatifs à ce procédé de gestion.

Votre rapporteur spécial souhaite qu'à l'avenir ce bilan figure dans le RAP soumis à votre commission des finances, de manière à lui permettre d'étayer son jugement quant aux conditions de mise en œuvre de la LOLF par les gestionnaires.

2. Le programme « Gendarmerie nationale » n'a pas eu recours à cette technique

Au cours de l'exercice 2006, le programme « Gendarmerie nationale » n'avait fait l'objet d'aucun mouvement de crédits au titre de la fongibilité asymétrique¹. A cet égard, la gestion 2007 s'est inscrite dans la même lignée.

La partie du RAP de la présente mission consacrée au programme « Gendarmerie nationale » illustre la « déception » de votre rapporteur spécial quant à **l'absence de développement sur la fongibilité asymétrique**. En effet, nulle part il n'est fait spécifiquement mention de cette technique de gestion budgétaire qui constitue pourtant une des innovations les plus notables de la LOLF.

Une partie de l'explication de ce manque est à chercher dans les conditions mêmes de l'exécution de l'autorisation budgétaire au sein de ce programme : **il n'a jamais été fait recours à la fongibilité asymétrique au cours de l'exercice 2007**.

Toutefois, cette information même aurait pu opportunément, et explicitement figurer dans le RAP. Mieux, elle aurait du faire l'objet d'une analyse sur les raisons expliquant l'absence de recours à la fongibilité asymétrique : marges de manœuvre trop étroites, défaut de réflexe des gestionnaires...

Aussi, votre rapporteur spécial souhaite que, pour l'avenir, soit mieux pris en considération ce nécessaire besoin d'information du Parlement et donc de votre commission.

La seule fongibilité à laquelle a eu recours le programme ne relève pas de la fongibilité asymétrique et porte sur des montants qui demeurent faibles.

¹ Rapport n° 393 (2006-2007) sur le règlement du budget 2006, Tome – II – Contributions des rapporteurs spéciaux.

**La fongibilité non asymétrique au cours de la gestion 2007
du programme « Gendarmerie nationale »**

Les AE ayant fait l'objet d'une fongibilité non asymétrique en 2007 sont les suivantes :

- du titre 5 (dépenses d'investissement) vers le titre 3 (dépenses de fonctionnement) : 31 millions d'euros (correspondant essentiellement à des crédits d'infrastructure) ;

- du titre 6 (dépenses d'intervention) vers le titre 3 (dépenses de fonctionnement) : 12,6 millions d'euros (correspondant à des subventions de construction de casernes).

Les CP ayant fait l'objet d'une fongibilité non asymétrique en 2007 sont les suivants :

- du titre 5 vers le titre 3 : 14,6 millions d'euros, dont 6,7 millions d'euros de crédits d'infrastructure et 7,4 millions d'euros portant sur des matériels divers ;

- du titre 6 vers le titre 3 : 13,74 millions d'euros (correspondant à des subventions de construction de casernes).

Ces mouvements de fongibilité ont donc permis de **faire face à des dépenses de fonctionnement**, afin de préserver le niveau de performance et d'activité opérationnelle du programme. En outre, cette fongibilité a permis de réaliser des **travaux imprévisibles et urgents faisant suite à des catastrophes naturelles** (cyclone Gamède...), les réparations nécessaires relevant du budget de fonctionnement.

Source : direction générale de la gendarmerie nationale

3. Le programme « Police nationale » a fait l'objet d'un « report asymétrique »

En 2006, le programme « Police nationale » avait enregistré un mouvement de crédits au titre de la fongibilité asymétrique d'une ampleur très limitée : 30,5 millions d'euros (soit 0,45 % des crédits de personnel)¹.

En 2007, les crédits du programme « Police nationale » n'ont fait l'objet d'aucune fongibilité asymétrique *stricto sensu*.

Toutefois, un « **report asymétrique** » a été enregistré entre le budget 2007 du programme et les crédits ouverts pour 2008. En effet, alors qu'un reliquat de crédits de masse salariale de 31,6 millions a été constaté en 2007 sur le programme, la loi n° 2007-1824 du 25 décembre 2007 de finances rectificative pour 2007 a procédé à une annulation de 21,9 millions de crédits de personnel (titre 2). Le reliquat de ces crédits, soit **9,7 millions d'euros**, n'a pas pu être « fongibilisé », mais a fait l'objet d'un report dit « asymétrique » en hors-titre 2 sur le budget de 2008. Cette décision du Premier ministre a fait suite aux événements de violences urbaines survenus à Villiers-le-Bel courant novembre 2007. Ces crédits ont été, à ce titre, exonérés de la mesure transversale de gel des reports intervenus en début de gestion 2008. Ils ont

¹ Rapport n° 393 (2006-2007) sur le règlement du budget 2006, Tome – II – Contributions des rapporteurs spéciaux.

constitué la principale source de financement (97 %) du renforcement de l'équipement des policiers dans le cadre du plan « violences urbaines ».

C. LA POURSUITE DES GRANDS PROJETS TRANSVERSAUX

1. L'achèvement du déploiement d'ACROPOL

En 2007, le déploiement du réseau ACROPOL, réseau de radiocommunication numérique de la police nationale, s'est achevé.

L'objectif de couverture du territoire national métropolitain fixé dans le PAP pour 2007 a ainsi été atteint.

Le montant des crédits consacrés à ce projet en 2007 s'est élevé à **34 millions d'euros en AE et à 102 millions d'euros en CP.**

2. Le fichier national automatisé des empreintes génétiques (FNAEG) en régime de croisière

Le fichier national automatisé des empreintes génétiques (FNAEG) a été créé par **la loi n° 98-468 du 17 juin 1998, relative à la prévention et à la répression des infractions sexuelles ainsi qu'à la protection des mineurs.** Son champ a été étendu par la loi n° 2003-239 du 18 mars 2003 pour la sécurité intérieure (articles 706-54 à 706-56 du code de procédure pénale - partie législative). Il centralise et compare les profils génétiques établis à partir de traces biologiques non identifiées recueillies sur les lieux d'infractions, ainsi que ceux des personnes condamnées ou mises en cause dans le cadre d'un grand nombre de crimes et délits¹. Il recueille aussi les génotypes des personnes disparues et ceux des personnes décédées non identifiées.

En 2005, la création de l'Institut national de la police scientifique (INPS)² a entraîné le transfert à cet établissement d'une partie des crédits consacrés par la police judiciaire à l'alimentation du FNAEG.

L'exercice 2007 a été l'occasion de perfectionner le moteur de comparaison de ce fichier, qui gère **615.027 profils génétiques**³ et a permis **4.941 rapprochements** au cours de l'année.

Au cours de l'exercice 2007, les crédits consacrés au FNAEG se sont élevés à 0,1 million d'euros en AE (contre 7,1 millions d'euros en 2006) et **0,8 million d'euros en CP** (contre 6,9 millions d'euros en 2006).

¹ Notamment les infractions sexuelles, les délits d'atteinte volontaire à la vie de la personne, le trafic de stupéfiants, le proxénétisme, la mise en péril des mineurs, les crimes et délits de vols, l'escroquerie, le recel ou le blanchiment.

² L'INPS est un établissement public administratif.

³ Donnée au 31 décembre 2007.

3. La modernisation des centres d'information et de commandement de la police nationale

L'année 2007 a permis de poursuivre le programme de modernisation des centres d'information et de commandement de la police nationale.

Le logiciel **PEGASE** (pilotage des événements, gestion de l'activité, sécurisation des équipages) a équipé 24 de ces centres en 2007. En outre, une version intégrant la radiolocalisation a été validée à la fin de l'année pour le site de Rouen et déployée à Lyon et Amiens.

Au total, **16,4 millions d'euros en AE et 11,7 millions d'euros en CP** auront été consommés pour ce programme en 2007.

D. LE POIDS DE L'APUREMENT DU STOCK DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES

1. Le règlement des heures supplémentaires des officiers de police

En juin 2007 a été mené un recensement individuel des stocks d'heures supplémentaires des officiers de police. Ce recensement a fait apparaître un encours de **4,8 millions d'heures à récupérer**.

Le protocole du 17 juin 2004 relatif aux « corps et carrières de la police nationale », complété ensuite par le protocole du 5 décembre 2007, prévoyait d'apurer progressivement le stock d'heures supplémentaires des officiers de police à l'occasion du passage au régime de cadres de ce corps. Cette réforme implique notamment, à l'avenir et pour les officiers de police, la fin de la comptabilisation des heures supplémentaires¹.

Ainsi, au cours du second semestre 2007, les officiers de police ont pu choisir de se faire rémunérer une partie de leur stock d'heures supplémentaires, dans la limite de 100 heures. Environ 47 % des officiers disposant d'heures supplémentaires ont choisi cette option, ce qui a représenté **450.000 heures payées (soit moins de 9,4 % du stock) pour un montant total de 4,2 millions d'euros**.

Comme prévu par le protocole du 5 décembre 2007, **les officiers se sont de nouveau vu proposer une telle possibilité au titre de l'année 2008**. L'expression des choix individuels est en cours et le paiement interviendra au cours du second semestre de l'année 2008.

2. La situation des autres corps actifs

Pour ce qui concerne les autres corps actifs, la situation est différente. En effet, **les commissaires et les hauts fonctionnaires de la police nationale**

¹ La présente réforme est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2008.

ne comptabilisent pas leurs heures supplémentaires, du fait de leur statut de cadres. En revanche, **les gradés et les gardiens de la paix comptabilisent les heures supplémentaires** qu'ils peuvent être amenés à faire à l'occasion de dépassements horaires de la journée de travail, de rappels au service ou de permanences.

Jusqu'à présent, ces heures supplémentaires font l'objet d'une récupération en temps (sous forme d'absence du service) mais pas d'une rémunération. En application de l'article 2 du décret n° 2000-194 du 3 mars 2000, **seul le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales peut prendre la décision de les rémunérer.**

A ce jour, seuls **les gradés et les gardiens des unités de service général des compagnies républicaines de sécurité (CRS)** voient leurs heures supplémentaires rémunérées. Ainsi, **1,7 million d'heures ont été payées en 2007 pour un montant de 16 millions d'euros** (en application du décret du 3 mars 2000 précité).

Jusqu'au 1^{er} mars 2008, **le taux de rémunération de l'heure supplémentaire** était fixé à 9,25 euros. En application du décret n° 2008-199 du 27 février 2008, il est désormais de **12,13 euros**.

En outre, depuis l'entrée en vigueur du décret n° 2007-1430 du 4 octobre 2007 portant application aux agents publics de la loi n° 2007-1223 du 21 août 2007 en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat, **les heures supplémentaires payées dans la police nationale sont exonérées de prélèvements sociaux et fiscaux.**

Seul un recensement individuel du flux d'heures supplémentaires effectuées et à récupérer par les gradés et les gardiens de police permettrait de disposer d'une vision exacte du stock d'heures accumulées. Toutefois, sur la base des données figurant dans les applications de gestion du temps de travail, on estime **le flux annuel** d'heures supplémentaires effectuées dans l'ensemble de la police nationale (hors CRS) par les gradés et les gardiens de police à **4,5 millions d'heures** et **le stock** à environ **16 millions d'heures**.

Des réflexions sont actuellement conduites, au sein du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur l'éventualité d'une rémunération (au moins partielle) du flux d'heures supplémentaires et / ou du stock.

IV. LA MOBILISATION DES RESSOURCES EN FAVEUR DE L'OPÉRATIONNEL SE TRADUIT PAR DES OBJECTIFS DE PERFORMANCES LA PLUPART DU TEMPS ATTEINTS OU DÉPASSÉS

Les moyens mobilisés au cours de l'exercice 2007 en faveur de l'opérationnel ont contribué à accroître le niveau de performance de

chacun des deux programmes, dont votre rapporteur spécial avait déjà souligné le caractère satisfaisant lors de l'examen du PLF pour 2008¹.

A. LE PROGRAMME « POLICE NATIONALE » CONTINUE D'ENREGISTRER DE BONS RÉSULTATS, NOTAMMENT EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA DÉLINQUANCE

1. Un net recul de la délinquance générale

L'objectif de réduction de la délinquance générale en zone police est atteint en 2007, comme en attestent tant le net recul de 4,21 % du nombre de crimes et délits constatés (pour une prévision comprise entre - 1 % et - 2 % dans le PAP pour 2007) que la progression du taux global d'élucidation mesuré à 34,18 % (pour une prévision de 33,5 % dans le PAP pour 2007).

Au regard du débat récurrent autour des statistiques de la délinquance, votre rapporteur spécial juge, par ailleurs, utile de rappeler que les indicateurs de performance du programme « Police nationale » sont renseignés à partir de l'état 4001, utilisé depuis de nombreuses années et ayant, ainsi, le mérite d'assurer une certaine stabilité dans les comparaisons dans le temps.

Ce résultat d'ensemble témoigne de l'efficacité de la mobilisation des forces de police sur le terrain comme de l'adaptation de leurs interventions et des techniques d'investigation mises en œuvre (police technique et scientifique...) aux évolutions de la délinquance. Il s'inscrit dans un mouvement à la baisse enregistré depuis six années consécutives, la délinquance générale ayant au total reculé de 13 % en zone police depuis 2001.

2. Une baisse de la délinquance de voie publique

Le recul de la délinquance de voie publique en zone police obtenu en 2007 dépasse très largement l'objectif fixé par le PAP pour 2007 : - 8,17 % pour une prévision variant entre - 2 % et - 3 %.

Là encore et comme en matière de délinquance générale, il convient de rappeler que la base mise à contribution pour l'établissement de cette statistique est l'état 4001.

Ainsi, au total, la baisse de la délinquance de voie publique s'élève à - 21 % depuis 2003. Au sein de cette délinquance, il convient en outre de souligner que les vols avec violence et les vols d'automobiles sont en très net recul.

¹ Rapport spécial n° 91, tome III – annexe 28 (2007-2008) « Sécurité ».

3. Une activité soutenue dans le cadre de la politique de reconduite à la frontière

La reconduite à la frontière des étrangers est une mission prioritaire dans la lutte contre l'immigration clandestine. La police nationale y contribue à travers l'interpellation des personnes en situation irrégulière et leur placement en centre de rétention administrative (CRA).

En 2007, **23.196 éloignements d'étrangers en situation irrégulière en métropole** ont été réalisés (pour un objectif cible de 28.000). En dépit d'une légère diminution par rapport à 2006 (- 2,7 %), ce résultat s'inscrit dans la continuité d'une activité soutenue depuis plusieurs années. Le recul sensible enregistré en 2007 est notamment lié à l'entrée de nouveaux pays dans l'Union européenne en début d'année (la Roumanie et la Bulgarie représentaient en 2006, respectivement, les première et cinquième nationalités des reconduits). **En incluant les données de l'outre-mer, il a été procédé à 48.527 éloignements**, soit une progression de 1,7 % par rapport à 2006.

En outre, en 2007, **le coût moyen de fonctionnement d'un séjour en CRA police s'est élevé à 356 euros**, pour une durée moyenne de séjour de 10,51 jours. La baisse constatée par rapport au coût moyen fixé comme objectif par le PAP 2007 (1.000 euros) paraît, en première analyse, considérable. Toutefois, elle résulte d'un affinement de l'analyse du coût : exclusion de l'assiette de calcul des dépenses pour le fonctionnement des locaux de rétention administrative, exclusion des dépenses de fonctionnement de la zone d'attente (ZAPI) de Roissy et exclusion des dépenses effectuées pour l'acquisition de laissez-passer consulaires.

Aussi, votre rapporteur spécial considère-t-il qu'il conviendra d'attendre le prochain RAP pour porter un jugement véritablement étayé et définitif sur cette baisse.

Par ailleurs, **les dépenses de transport pour l'acheminement des étrangers éloignés atteignent en métropole 35,4 millions d'euros, soit un coût moyen par étranger reconduit de 1.526 euros** (contre 1.795 euros en 2006).

Enfin, **votre rapporteur spécial souhaiterait qu'une évaluation de la politique du « contrôle en porte de cabine », c'est-à-dire à la sortie même de l'avion, soit menée**, afin d'estimer à la fois son coût mais aussi les gains qu'elle permet de réaliser (en temps et en moyens déployés). Il considère, en effet, que le développement récent de cette pratique peut être à l'origine d'économies très significatives en matière de reconduite à la frontière.

4. Des résultats décevants en matière de lutte contre l'insécurité routière

Dans le tableau d'ensemble satisfaisant de l'activité de la police nationale en 2007, la lutte contre l'insécurité routière ressort toutefois comme un domaine où **les objectifs de performances n'ont pas pu être atteints**, malgré le fort investissement de la police nationale dans les actions d'éducation, de prévention et de répression (contrôles d'alcoolémie et de vitesse, patrouilles de circulation routière...).

Ainsi, **le nombre d'accidents a augmenté de 5,74 %** (pour 62.137 accidents au total), contre une prévision fixée dans une fourchette variant entre - 1 % et - 3 %. De même, le nombre de tués (1.282) a stagné (+ 0,16 %), alors que l'objectif était un recul compris entre - 2 % et - 5 %. Enfin, le nombre de blessés a cru de 3,89 % (pour un total de 75.331 blessés sur l'année), tandis que la cible affichée était une baisse comprise entre - 1 % et - 4 %.

Si en 2007 les résultats de la politique de sécurité routière n'ont pas été à la hauteur des attentes après plusieurs années de forte baisse du nombre de tués, de blessés et d'accidents, **l'action de la police nationale a pourtant été soutenue en la matière.**

Ainsi notamment, malgré un taux déjà très élevé obtenu en 2006, le ciblage des dépistages d'alcoolémie sur les comportements à risque a encore progressé en 2007 : **1.520.522 dépistages d'alcoolémie ont été effectués (soit + 5 % par rapport à 2006)** et, parmi ceux-ci, 97.545 se sont révélés positifs.

Pour 2008, votre rapporteur spécial forme le vœu qu'une nouvelle mobilisation de tous les acteurs de cette politique permette de faire reculer les principaux facteurs de risque routier : alcool, vitesse, stupéfiants, absence de port de ceinture de sécurité, téléphone portable...

B. LE PROGRAMME « GENDARMERIE NATIONALE » CONFIRME SON EFFICACITÉ, NOTAMMENT EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE

1. La baisse de la délinquance globale en zone gendarmerie se poursuit

Pour la cinquième année consécutive, la délinquance globale en zone gendarmerie a enregistré une baisse : - 2,2 % des crimes et délits constatés. Cette évolution significative peut être saluée comme le résultat des efforts de la gendarmerie nationale accomplis pour reconquérir le terrain et y contrer la délinquance. Elle doit aussi beaucoup à l'apport des 950 effectifs supplémentaires obtenus en cours d'année.

Comme la police nationale, la gendarmerie nationale a pu également s'appuyer sur des moyens scientifiques et techniques performants pour réunir les preuves matérielles des infractions en 2007. Toutefois, **le taux global d'élucidation a connu un certain tassement, passant de 41,5 % à 41,1 %**. Cette baisse touche particulièrement les escroqueries et les infractions économiques et financières (- 7,9 %) ainsi que les vols (- 7,5 %). En contrepartie, la montée en puissance du FNAEG a contribué à l'élucidation du nombre de crimes et délits contre les personnes (4.145 faits supplémentaires élucidés).

Dans ce contexte, **votre rapporteur spécial estime que le plan d'action relatif à la police scientifique et technique, prévu en 2008, doit permettre d'améliorer notablement ces résultats en matière d'élucidation.**

2. Une réduction significative de la délinquance de voie publique

La délinquance de voie publique, mesurée par le nombre de crimes et délits constatés, a reculé de 4,7 % en 2007, pour une prévision comprise entre - 2 % et - 3 %. Au total, le résultat sur les cinq dernières années correspond à une baisse de 33,6 %.

Ces excellents résultats trouvent leur explication dans **une présence plus importante et mieux ajustée des unités de gendarmerie sur le terrain**, le report d'une partie de la délinquance itinérante sur les escroqueries et les infractions économiques et financières non comptabilisées en délinquance de voie publique, et la baisse des vols et recels (- 4,9 %)¹.

3. La gendarmerie nationale au cœur de la lutte contre l'insécurité routière

Parmi les nombreux acteurs engagés dans la lutte contre l'insécurité routière, la gendarmerie nationale a tenu un rôle essentiel en 2007 et a obtenu, comme en 2006, des résultats encourageants.

Ainsi, pour la sixième année consécutive, la gendarmerie nationale enregistre **une diminution de l'accidentalité dans sa zone de compétence, avec une baisse de 3,1 % des tués par rapport à 2006** (pour une prévision comprise entre - 2 % et - 5 %) qui se traduit par **110 vies supplémentaires épargnées**.

Le renforcement de l'efficacité de cette lutte contre le risque routier est notamment passé en 2007 par une amélioration des performances de la gendarmerie nationale en matière de dépistage. Ainsi, le taux de dépistage

¹ Pour lutter contre les vols et les recels, de nombreuses cellules d'enquêtes ont été mises sur pied en 2007 au niveau départemental ou régional. En particulier, l'office central de lutte contre la délinquance itinérante (OCLDI) a créé quatorze cellules spécialisées (deux pour les vols de métaux, une pour les escroqueries, six pour les cambriolages de commerces, deux pour les vols de fret, deux pour les cambriolages de particuliers et une pour les vols dans les églises).

positif d'alcoolémie a atteint 1,81 %, contre 1,75 % en 2006, et **le taux de dépistage positif de produits stupéfiants s'est élevé à 45 %,** contre 37,58 % en 2006.

Au total, les unités de gendarmerie ont procédé à plus de 9,7 millions de dépistages, dont 176.671 ont abouti au relevé d'une infraction (+ 2,6 % par rapport à 2006). De tels résultats rendent compte de l'augmentation du ciblage des contrôles. Toutefois, **votre rapporteur spécial estime qu'il convient de conserver un bon équilibre entre ce ciblage et le dépistage « de masse », qui influe notablement sur le changement de comportement des conducteurs.**